

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/01/2026 - 3202 - 2018 B 06736 - 841 125 925 - 2 B.P.C

3202.



2 B.P.C

159 Grande Rue

92310 SEVRES

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

certifié conforme à l'original

Le 01/09/2025

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

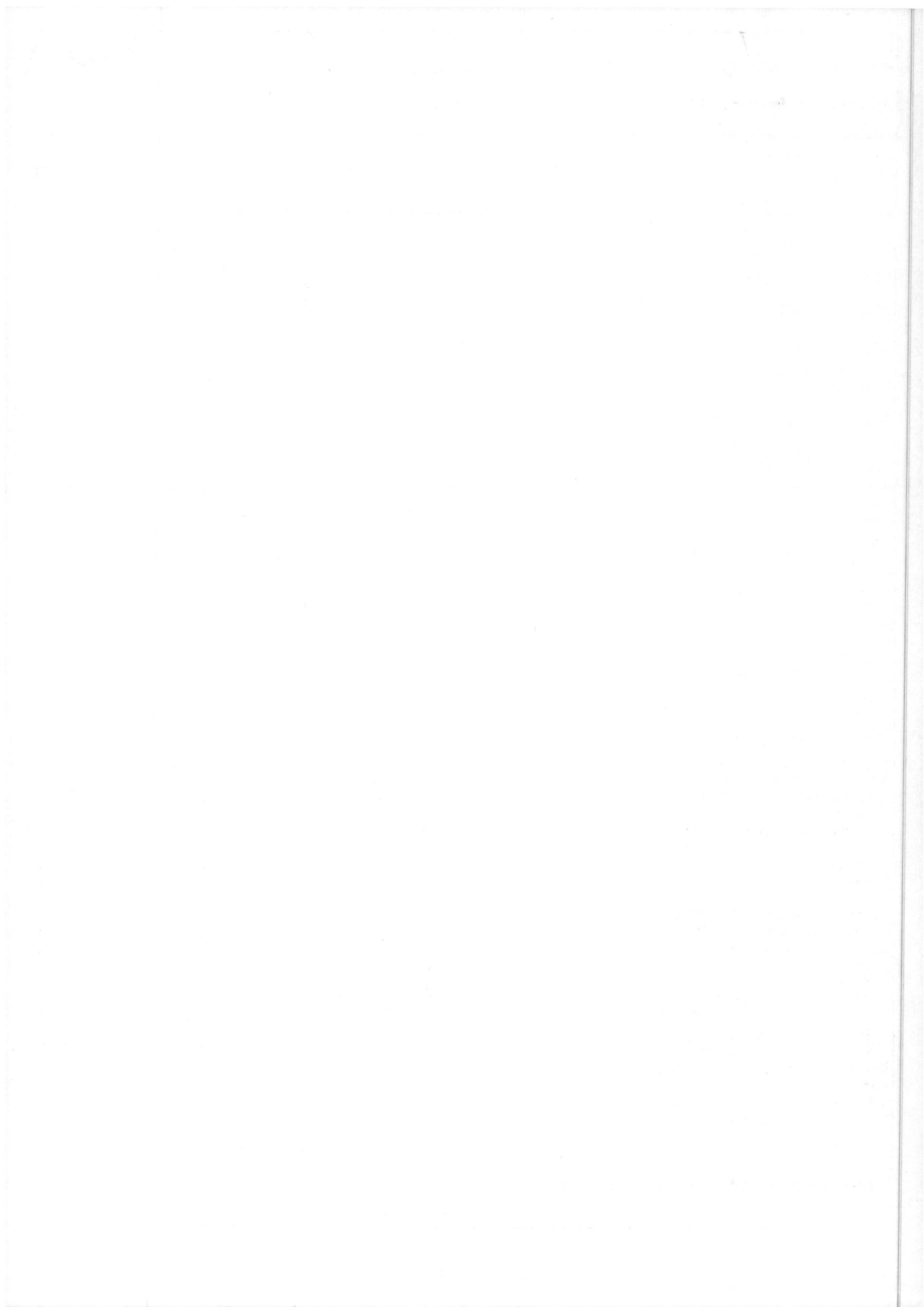
1947
MAY 10 1947
U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE
WASHINGTON, D. C.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	35 713	16 162	19 551	10,70	4 738	8,49
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	35 713	16 162	19 551	10,70	4 738	8,49
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	92 782		92 782	50,80	27 770	49,78
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	6 753		6 753	3,70	5 225	9,37
. Personnel	945		945	0,52		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 398		10 398	5,69	11 973	21,46
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	52 212		52 212	28,59	6 078	10,90
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	163 091		163 091	89,30	51 045	91,51
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	198 804	16 162	182 642	100,00	55 783	100,00

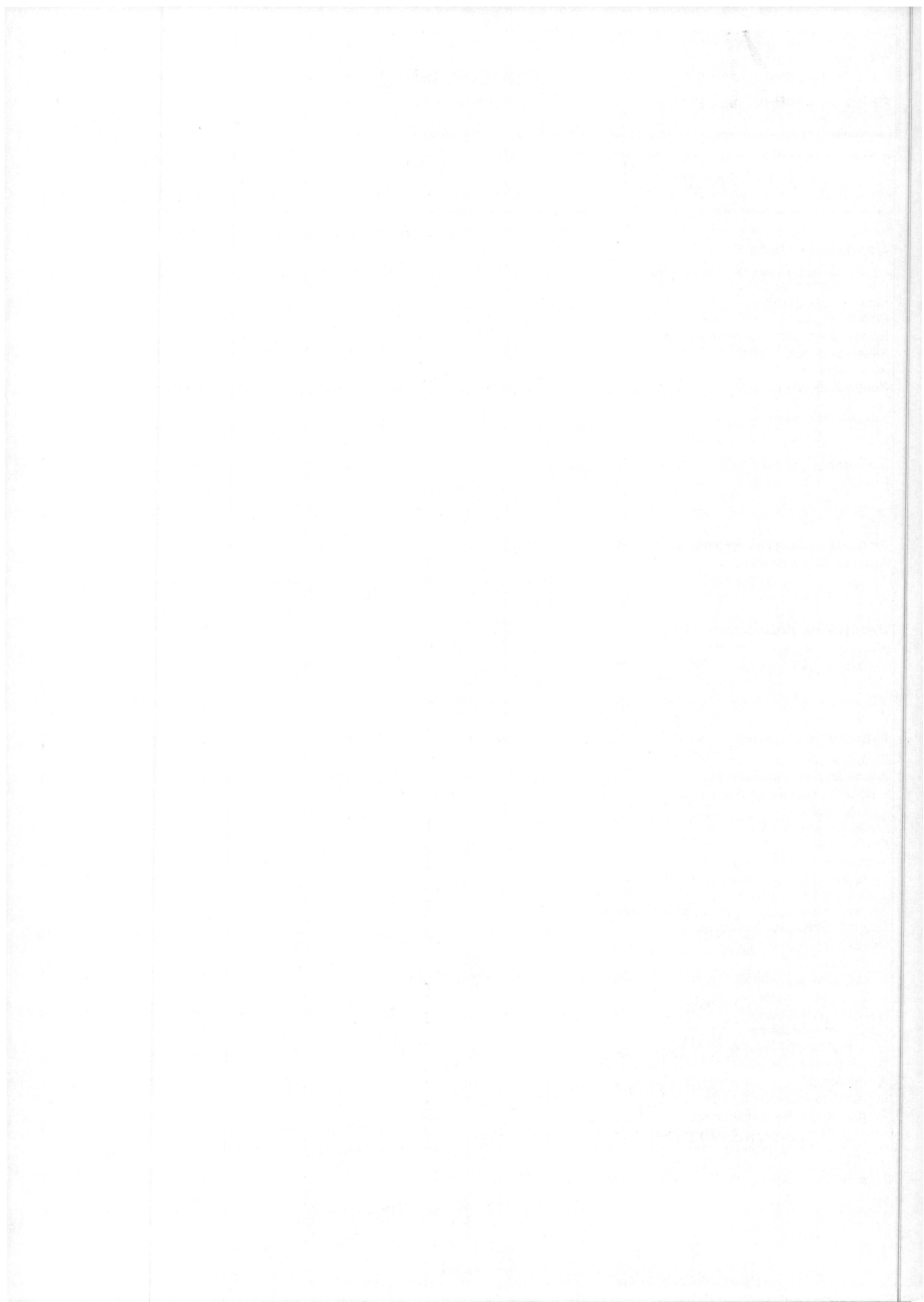


BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2024		31/12/2023	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 500	0,82	1 500	2,69
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	150	0,08	150	0,27
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	34 098	18,67	34 098	61,13
Report à nouveau	-26 704	-14,61	172	0,31
Résultat de l'exercice	43 155	23,63	-26 877	-48,17
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	52 199	28,58	9 044	16,21
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	371	0,20	2 861	5,13
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 999	49,82	36 512	65,45
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	4 604	2,52	1 282	2,30
. Organismes sociaux	2 932	1,61	764	1,37
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	3 046	1,67		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	28 492	15,60	5 321	9,54
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	130 444	71,42	46 740	83,79
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	182 642	100,00	55 783	100,00



COMPTES DE RÉSULTAT

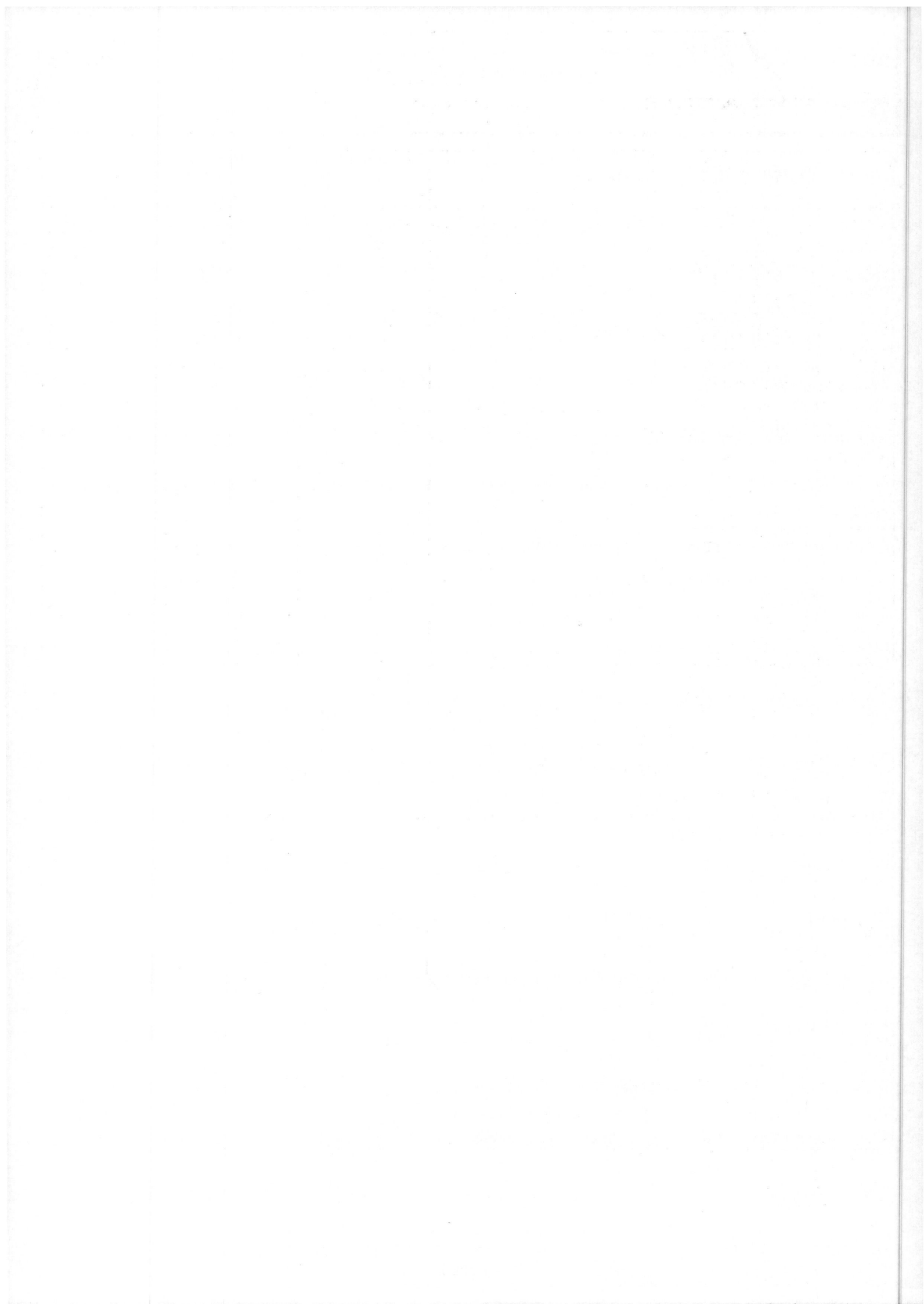
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le	Exercice précédent	Variation	
	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)	absolue (12 / 12)	%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	336 908	32 183	369 091	100,00	84 953	100,00	284 138	334,46
Chiffres d'Affaires Nets	336 908	32 183	369 091	100,00	84 953	100,00	284 138	334,46

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					1 775	2,09	-1 775	-100,00
Autres produits			1	0,00	1	0,00		0,00
Total des produits d'exploitation (I)			369 092	100,00	86 729	102,09	282 363	325,57
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			280 717	76,06	94 821	111,62	185 896	196,05
Impôts, taxes et versements assimilés			592	0,16	942	1,11	-350	-37,14
Salaires et traitements			28 138	7,62	3 488	4,11	24 650	706,71
Charges sociales			7 510	2,03	350	0,41	7 160	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 735	1,55	7 712	9,08	-1 977	-25,63
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			4	0,00	3	0,00	1	33,33
Total des charges d'exploitation (II)			322 696	87,43	107 315	126,32	215 381	200,70
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			46 396	12,57	-20 586	-24,22	66 982	325,38
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			46 396	12,57	-20 586	-24,22	66 982	325,38

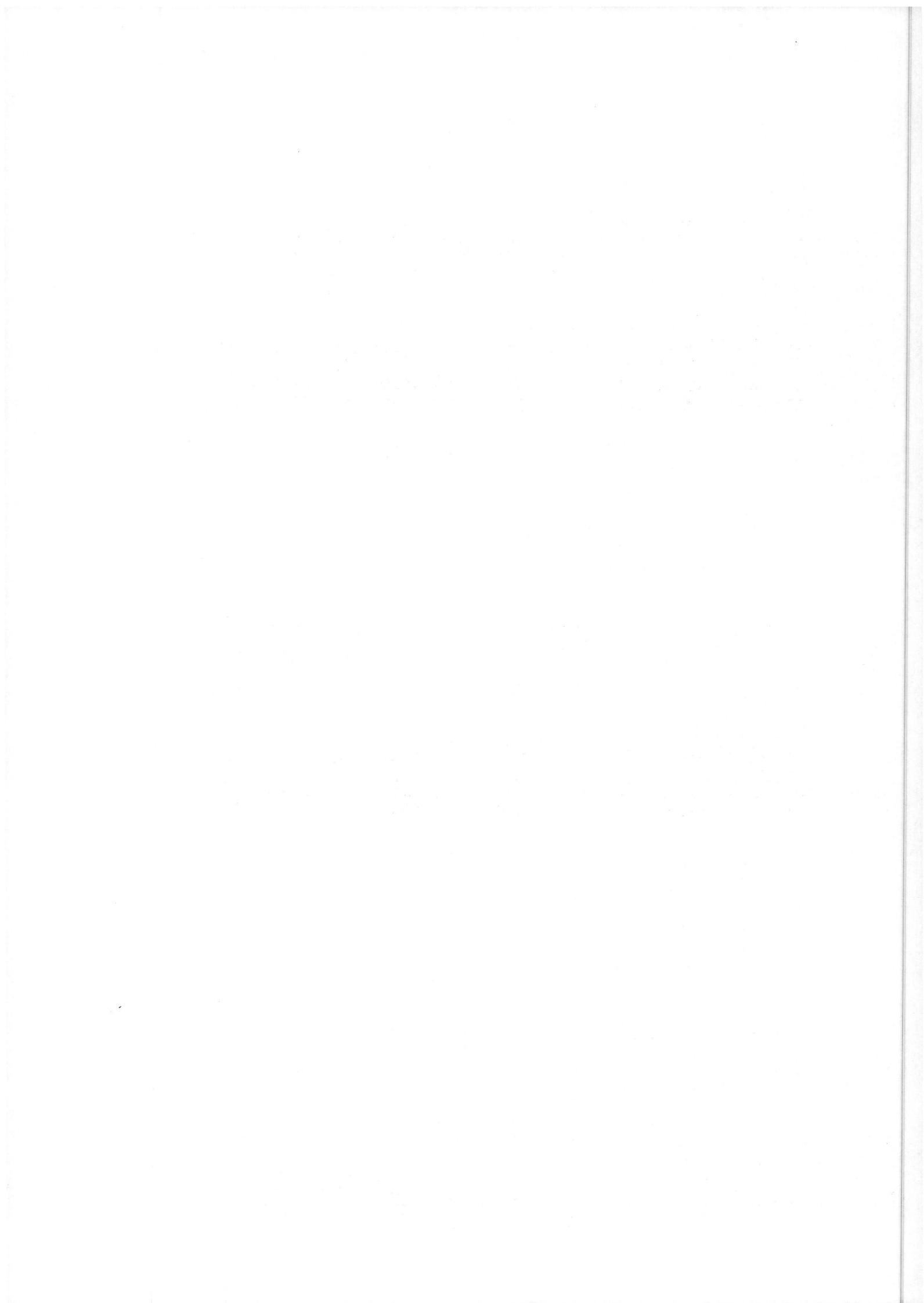


COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le		Exercice précédent		Variation absolue (12 / 12)	%
	31/12/2024 (12 mois)		31/12/2023 (12 mois)			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			17 500	20,60	-17 500	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			17 500	20,60	-17 500	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	195	0,05	787	0,93	-592	-75,21
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			23 004	27,08	-23 004	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	195	0,05	23 791	28,00	-23 596	-99,17
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-195	-0,04	-6 291	-7,40	6 096	96,90
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	3 046	0,83			3 046	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	369 092	100,00	104 229	122,69	264 863	254,12
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	325 937	88,31	131 106	154,33	194 831	148,61
RÉSULTAT NET	43 155	11,69	-26 877	-31,63	70 032	260,56
			<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>	
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						



2 B.P.C

S.A.S.U. au capital de 1 500,00 Euros

Siège social : 159 Grande Rue

92310 SEVRES

R.C.S : 841125925

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir un **bénéfice** de **43 154,74** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-26 704,49** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **16 450,25** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **16 450,25** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 3 450,25 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 13 000,00 Euros

L'associé unique recevra ainsi un dividende unitaire de 130,00 Euros.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter un **bénéfice** de **43 154,74** Euros, de la façon suivante :

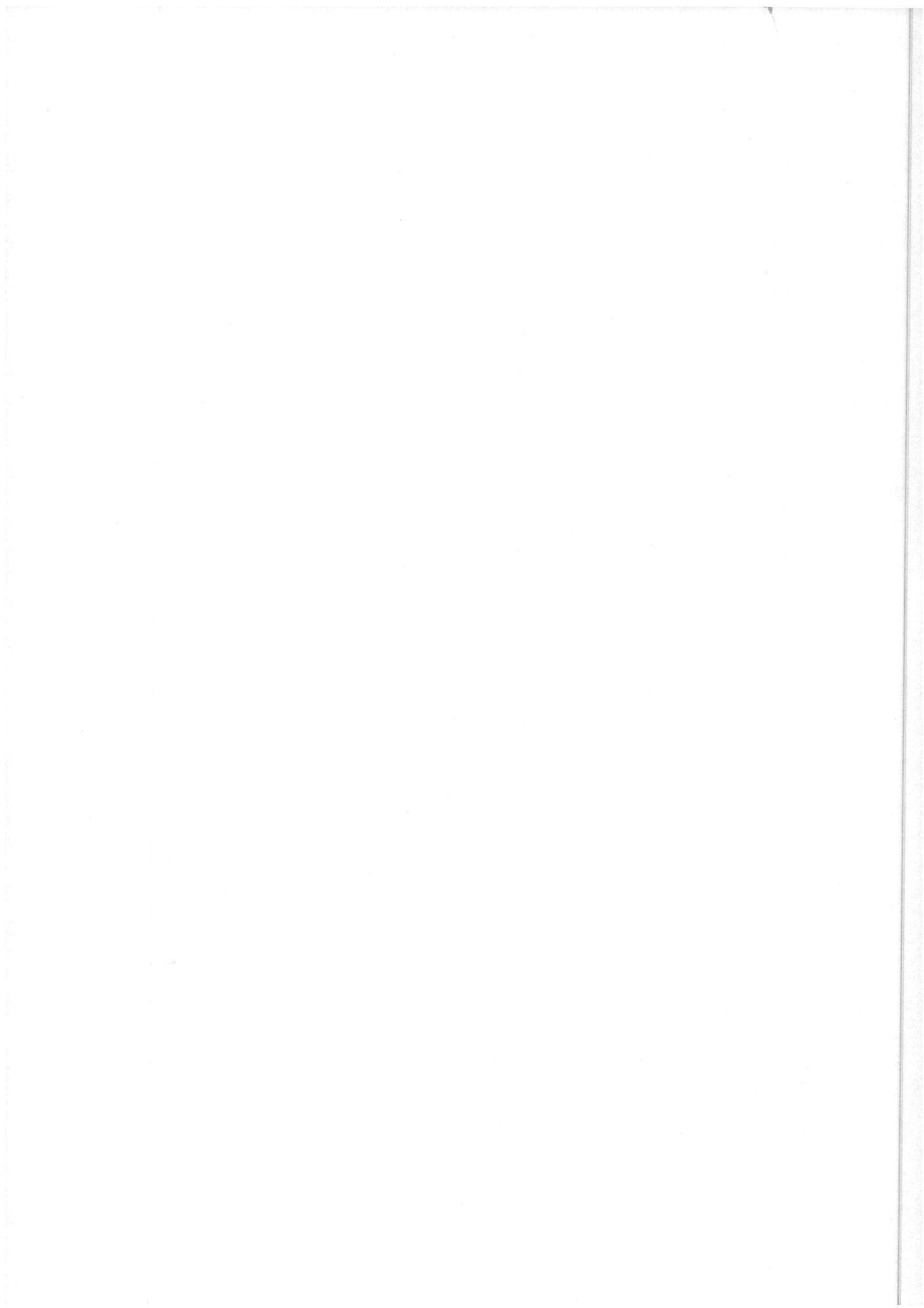
- Au report à nouveau pour un montant de 3 450,25 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 13 000,00 Euros

L'associé recevra ainsi un dividende unitaire de 130,00 Euros.

Pour copie certifiée conforme

Le Président





2 B.P.C

S.A.S.U. au capital de 1 500,00 Euros

Siège social : 159 Grande Rue

92310 SEVRES

R.C.S : 841125925

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025**

Le 30/06/2025,
à , SEVRES

Monsieur BELLAL BOUKAIS , associé unique de la société **2 B.P.C**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur BELLAL BOUKAIS , préside la séance en qualité de président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du président,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître **un bénéfice de 43 154,74 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un bénéfice de 43 154,74 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-26 704,49 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **16 450,25 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **16 450,25 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 3 450,25 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 13 000,00 Euros

L'associé unique recevra ainsi un dividende unitaire de 130,00 Euros.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

13000 euros

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 3

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher. It appears to be a single name or set of initials.